



Site web: www.fo-dgfip-sd.fr/084/

Compte-rendu de la CAPL n° 1 du 06 novembre 2014 Liste d'aptitude pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques-année 2015

Après lecture des déclarations liminaires par les organisations syndicales représentatives, le président annonce que l'administration centrale a prévu que notre département devrait avoir 1 seul candidat éligible en CAPN, soit une nouvelle baisse par rapport aux années précédentes.

Pour mémoire, l'an dernier, 2 agents étaient potentiellement éligibles ; à l'issue de la CAPL, 3 agents avaient été finalement retenus. En effet, nous avons toujours l'espoir que le plan de qualification ministériel soit plus généreux que prévu. Ce qui, malheureusement, ne fut pas le cas puisque seuls 2 agents du Vaucluse furent nommés Inspecteur par liste d'aptitude.

L'agent présent sur la liste 2014 figure d'ores et déjà sur la liste des « excellents ». La marge de manœuvre laissée à la CAPL est donc exiguë. Le Président souhaite que 2 candidats soient ajoutés à la potentialité éligible.

En pratique, cette marge de manœuvre qui lui est laissée est encore plus étroite puisque les règles qui servent à désigner les 2 chanceux sont établies par la direction locale. En substance, il ne faut pas être trop jeune, avoir eu au moins 2 valorisations maximales ces 5 dernières années. Ces règles étant posées, le Président nous a présenté toute une série de liste : « bien noté mais trop jeune », « bon dossier mais jeune en ancienneté administrative », « peu de majorations sur 5 ans », « très bons dossiers mais avec maxi 2 valorisations » « les dossiers proches de l'excellence » et enfin les « excellents ».

Nous n'avons pas réussi à obtenir l'établissement d'une liste de « très bon » afin que les agents pouvant y prétendre puissent espérer pour les prochaines années. En fait, comme le Président l'a déclaré, la direction locale compte sur nous pour faire savoir aux personnes concernées que leur tour viendra bientôt mais tout en se gardant la possibilité de modifier cette liste non officielle dans les années à venir. Par ailleurs, ceux qui ne figurent pas sur cette liste peuvent continuer d'espérer même si en réalité, leurs chances sont minces : continuez à cravacher vos chances sont les mêmes que les autres !

Votre représentante titulaire FO DGFIP a voté contre la liste des 3 candidats classés « excellents » estimant qu'il n'y avait pas assez de candidatures retenues et a donc aussi voté contre le classement de tous les autres candidats dans la catégorie à revoir.

Vos représentants FO DGFIP à cette CAPL : Michèle CORMERAIS (titulaire) et Catherine LOCRET (experte)